

OBJET

**AMENAGEMENT
ET URBANISME -
Emprise foncière
située entre la rue du
Labon, la Rue Saint-
Rémy ainsi que
Place de la Basilique
- constatation de sa
désaffectation -
Décision de
déclassement**

==

**Rapporteur :
Mme le Maire**

Date de convocation :
01/12/2020

Date d'affichage :
14/12/2020

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 DÉCEMBRE 2020 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Agnès POTEL représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Par délibérations du 19 février 2018 et 4 novembre 2019 le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la cession de diverses emprises foncières situées rue Adrien Nordet, Place de la Basilique et rue Saint-Rémy, cadastrées section AB 29, 30, 35, 36, 37, 38, 246 ainsi que des emprises non cadastrées dépendant du domaine public et un volume d'air surplombant la rue Saint-Rémy, dans le cadre d'un projet de résidence services seniors au profit du groupe Duval, selon le plan annexé à la présente délibération.

Suivant les délibérations citées ci-dessus, le Conseil Municipal a décidé la désaffectation des emprises publiques. Par suite, la Ville a ainsi pu régulariser une promesse de vente du site à la société SCCV SAINT-QUENTIN BASILIQUE sous la condition suspensive du déclassement des emprises publiques conformément aux dispositions de l'article L.3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Pour répondre à ce formalisme, il a ainsi été réalisé plusieurs enquêtes publiques préalables au déclassement du domaine public soit :

- 198 m², emprise située entre la rue du Labon et la rue Saint-Rémy,

- 51 m², représentant un volume d'air surplombant la rue Saint-Rémy,
- 242 m², emprise située Place de la Basilique,
- 82 m², emprise située 2 rue Adrien Nordet, parcelle cadastrée AB 29, dont l'enquête publique s'est déroulée du 19 octobre 2020 au mardi 3 novembre 2020 inclus.

A l'issue de cette dernière enquête publique, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable, sans recommandation ni réserve au projet de déclassement de l'emprise concernée.

Ces emprises ont été depuis désaffectées, des barrières ont été mises en place pour en interdire l'accès au public.

Par ailleurs, la désaffectation matérielle de l'ensemble du site cédé a été constatée par voie d'huissier le mercredi 25 novembre 2020.

Considérant que les conditions sont remplies, il est désormais possible de constater la désaffectation matérielle des emprises foncières et d'acter leur déclassement du domaine public en vue de leur cession.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le déclassement du domaine public de l'emprise communale, d'une surface de 82 m² à prendre sur la parcelle cadastrée AB 29, située 2 rue Adrien Nordet ;

2°) de constater la désaffectation de l'usage direct du public ou tout service public, de l'ensemble des emprises cédées ;

3°) décider le déclassement du domaine public communal de l'ensemble des emprises cédées antérieurement affectées audit domaine, ainsi, en tant que de besoin, que du volume immobilier surplombant la rue Saint-Rémy, de sorte que ces emprises seront désormais incorporées dans le domaine privé de la collectivité ;

4°) d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20201207-50742-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11 décembre 2020

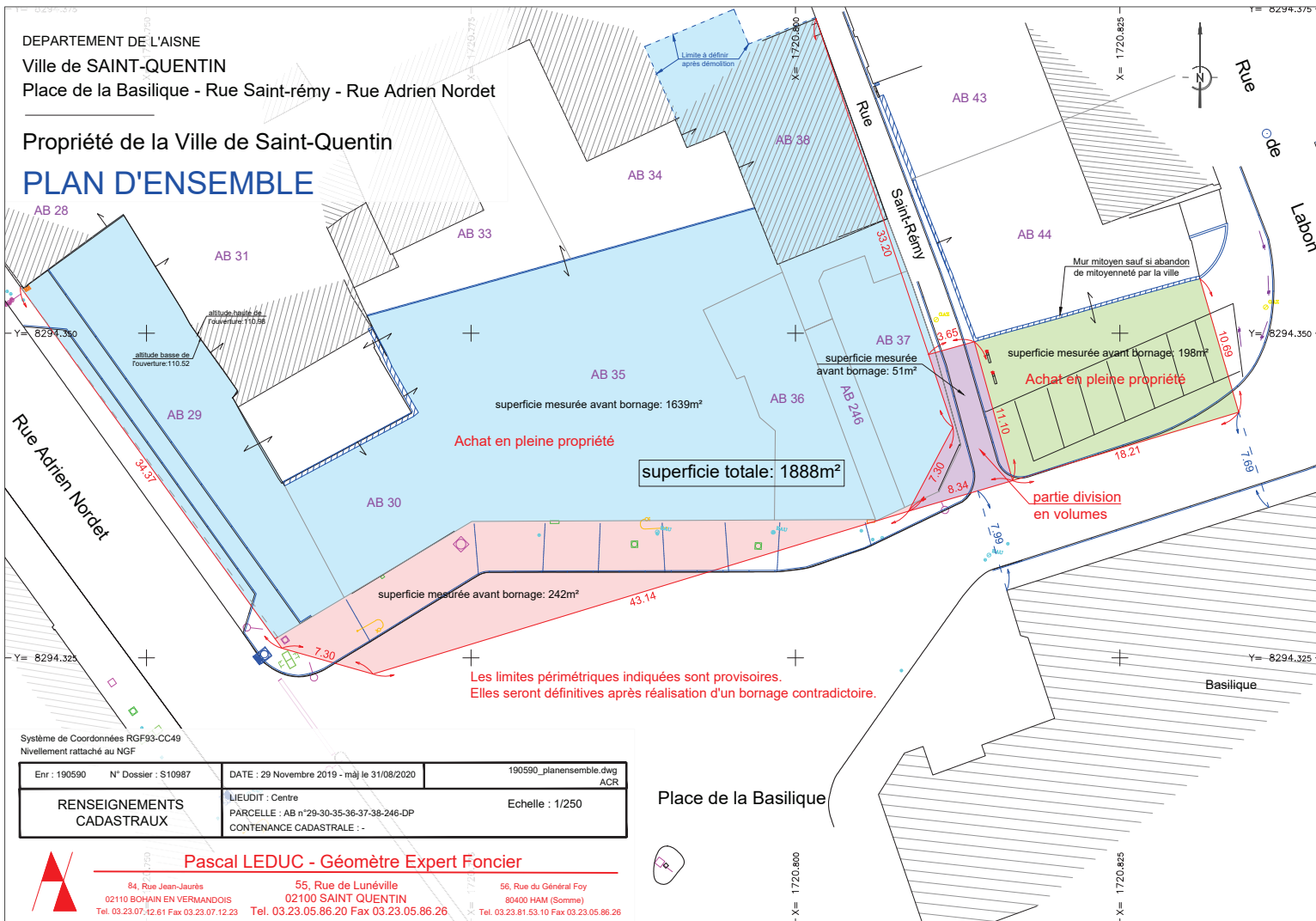
Publication : 14 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT DE L'AISE
Ville de SAINT-QUENTIN
Place de la Basilique - Rue Saint-rémy - Rue Adrien Nordet

Propriété de la Ville de Saint-Quentin

PLAN D'ENSEMBLE



DESFFECTATION RUE DU LABON ET PLACE DE LA BASILIQUE

Orthophoto :



Avant travaux :





ETAT APRES TRAVAUX :

